

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## NUMÉRO 30.

JEUDI 23 JUILLET 1868.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMÉRO. . . . .	0 fr. 50 cent.

## PARTIE OFFICIELLE

## TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION.

S. Exc. l'Amiral Ministre Secrétaire d'État de la marine et des colonies a bien voulu adresser par l'intermédiaire du Commandant de la colonie, un témoignage de sa satisfaction à MM. Gourdan, lieutenant de vaisseau, commandant l'*Estafette*, Demouchy, enseigne de vaisseau auxiliaire, second, et Augier de Maintenon, aide-commissaire de la marine, passager à bord du même bâtiment, pour le dévouement et la fermeté dont ils ont fait preuve pendant un incendie qui s'était déclaré le 10 juin dernier à la Corogne, où l'*Estafette* se trouvait en relâche.

Un témoignage de satisfaction a été également adressé aux marins de l'équipage de l'*Estafette*, qui ont été envoyés à terre, pour leur belle conduite dans cette circonstance.

Par décision du Commandant de la colonie rendue dans la séance du conseil d'administration en date du 18 juillet 1868, ont été nommées élèves pensionnaires à l'ouvrage Saint-Vincent:

M<sup>es</sup> Bameul (Anastasie), Confiant (Eugénie), Filâtre (Sidonie), Durutty (Joséphine), Briand (Emilie), Olivier (Emilie), Coupard (Marie), Lefort (Joséphine), Hiriart (Marie), Rosse (Clarisse).

## TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL.

Audience du 23 juin 1868.

Ont été condamnés :

1<sup>o</sup> Guezille (Pierre-Marie), inscrit à Cancale, f<sup>o</sup> 3,312, n<sup>o</sup> 212, comme matelot de 2<sup>e</sup> classe;

2<sup>o</sup> Lerouge (Casimir), inscrit à Régneville, f<sup>o</sup> et n<sup>o</sup> 1575, comme matelot de 3<sup>e</sup> classe.

A 1 mois de prison et une campagne extraordinaire de deux ans, au service de l'État, à 2/3 de solde, chacun, pour désertion dans une colonie française, et emploi sans autorisation d'une embarcation de leur navire, par application des articles 66 et 67 du décret-loi disciplinaire et pénal pour la marine marchande du 24 mars 1852.

3<sup>o</sup> Laffite (Alexandre), inscrit à Saint-Pierre, f<sup>o</sup> 87, n<sup>o</sup> 160, comme matelot de 3<sup>e</sup> cl.

A 1 mois de prison et une campagne extraordinaire d'un an au service de l'État, à 2/3 de solde, pour désertion dans une colonie française par application des articles 66 et 67.

4<sup>o</sup> Squérin (Yves-Marie), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> et n<sup>o</sup> 9, comme novice;

5<sup>o</sup> Leroux (Mathurin), inscrit à Tréguier, f<sup>o</sup> et n<sup>o</sup> 71, comme novice;

6<sup>o</sup> Capitaine (Isidore), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> 152, n<sup>o</sup> 303, comme matelot de 3<sup>e</sup> classe;

7<sup>o</sup> Moreau (François), inscrit à Saint-Malo, f<sup>o</sup> 109, n<sup>o</sup> 431, en qualité de mousse;

8<sup>o</sup> Becouarn, (Yves-Marie), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> 649, n<sup>o</sup> 2594, en qualité de novice;

9<sup>o</sup> Bannier (Jean-Marie), inscrit à Saint-Brieuc, f<sup>o</sup> 83, n<sup>o</sup> 76, comme mousse;

10<sup>o</sup> Ager (François-Joseph), inscrit à Cancale, f<sup>o</sup> 1,122, n<sup>o</sup> 243, en qualité de mousse.

A 1 mois de prison, pour désertion dans une colonie française, par application des articles 66 et 67.

Audience du 2 juillet 1868.

Ont été condamnés :

1<sup>o</sup> Lacroix (Mathurin), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> 1675, n<sup>o</sup> 3349, comme matelot de 2<sup>e</sup> classe.

A 1 mois de prison et une campagne extraordinaire d'un an au service de l'État, à 2/3 de solde, pour désertion dans une colonie française, et emploi d'une embarcation de son navire sans autorisation, par application des articles 66 et 67.

2<sup>o</sup> Nicol (Jean-Marie), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> 2228, n<sup>o</sup> 4456, en qualité de matelot de 3<sup>e</sup> classe, même délit, même peine que le précédent, application des mêmes articles;

3<sup>o</sup> Aspot (Jean-Marie), inscrit à Lannion, f<sup>o</sup> 105, n<sup>o</sup> 419, en qualité de novice;

4<sup>o</sup> Kergall (François-Marie), inscrit à Lannion, f<sup>o</sup> 129, n<sup>o</sup> 513, en qualité de novice.

Le premier à trois mois de prison, le second, à un mois de prison, par application des articles 66 et 67.

5<sup>o</sup> Leroy (Jean-Marie), inscrit à Saint-Brieuc, f<sup>o</sup> 262, n<sup>o</sup> 523, comme matelot de 3<sup>e</sup> classe.

A 1 mois de prison et une campagne extraordinaire d'un an, au service de l'État, à 2/3 de solde par application des articles 66 et 67.

6<sup>o</sup> Lebel (François-Marie), inscrit à Saint-Brieuc, f<sup>o</sup> 71, n<sup>o</sup> 281, comme novice;

7<sup>o</sup> Turbot (Yves), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> 2954, n<sup>o</sup> 3907, en qualité de matelot de 2<sup>e</sup> classe;

8<sup>o</sup> Kergadallan (Yves), inscrit à Paimpol, f<sup>o</sup> 2379, n<sup>o</sup> 4558, comme matelot de 3<sup>e</sup> cl.

Le premier à un mois de prison, les deux autres à un mois de prison et à une campagne extraordinaire d'un an au service de l'État, à 2/3 de solde, par application des articles 66 et 67.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Dimanche dernier, 19 du courant, un soleil splendide éclairait une des fêtes les plus touchantes dont Saint-Pierre ait gardé le souvenir. On inaugurait le nouveau local destiné à l'ouvrage. Les lignes à la fois élégantes et sévères de ce bâtiment, qui a résolu pour notre colonie un problème tout local, celui de la possibilité de construire avec économie et solidité en employant les pierres dont l'île est couverte, se détachaient avec netteté sur un de ces beaux ciels dont la nature se montre si souvent avare dans ces régions.

La joie était dans les cœurs et rayonnait sur les visages, chose facile à comprendre, en songeant qu'il s'agissait ici d'une cérémonie

essentiellement populaire, d'une fête qui ne pouvait rencontrer de dissidents, puisqu'elle avait pour mobile la charité chrétienne la plus éclairée, et que la religion, en la sanctifiant, lui donnait le double mérite d'une action sainte et bonne.

Les zélés ordonnateurs de la cérémonie avaient déployé toutes les ressources de leurs imaginations fertiles, pour lui donner un double cachet d'élégance et de simplicité.

Le majestueux édifice environné de guirlandes, de lustres et festons verdoyants avait ouvert toutes ses portes aux curieux dont bon nombre n'en connaissait pas encore l'intérieur. Parmi ces curieux, plus d'un contemplait pour la première fois, non sans quelque étonnement, ces plafonds et ces murailles où le plâtre uni et blanc comme neige rivalise avec le marbre. Les plus récalcitrants devaient alors convenir qu'entre ce qu'ils voyaient et leurs demeures il y avait un abîme. Cependant il ne s'agit pas de luxe dans cette circonsistance et le plus modeste ménage, en France, jouit de ce confortable et surtout de cette sécurité, qu'à leur grand dommage, nos compatriotes ont négligés trop longtemps; mais ne revenons pas sur ce sujet... brulant, puisqu'à vrai dire les Saint-Thomas de Saint-Pierre croient aujourd'hui... car ils ont vu.

Sous les auspices de M<sup>me</sup> Cren, dont chacun connaît l'inépuisable charité, une loterie avait été organisée et elle avait pris un développement inattendu.

D'un côté, des lots avaient été offerts de toutes parts; de l'autre les billets avaient été littéralement enlevés et jamais loterie inspirée par l'amour du gain, n'obtint un succès pareil: la charité n'est-elle pas pour le cœur de l'homme le plus noble des stimulants?

Pour procéder commodément au tirage de cette loterie et permettre à chacun d'y assister, on avait eu l'heureuse idée de profiter de la clémence du jour, sous un vaste *velum* formé de pavillons multicolores, on avait placé une estrade pour l'exposition et le tirage des lots et grande quantité de bancs, chaises et fauteuils pour s'asseoir les assistants.

A trois heures, le Commandant accompagné de l'Ordonnateur, du Procureur impérial, chef du service judiciaire et des autres principaux fonctionnaires de la colonie, faisait son entrée dans l'ouvrage neuf et la cérémonie de la bénédiction du bâtiment commençait de suite. Notre excellent pasteur, Monsieur le supérieur ecclésiastique Letournoux, dans une allocution bien sentie, adressée au Commandant, rappela à tous combien de reconnaissance la colonie entière et en particulier les jeunes filles de l'ouvrage lui doivent, pour la sollicitude toute paternelle dont il entoure cette institution éminemment utile, de laquelle il fut ici le fondateur et qui lui est redevable, en même temps, d'une grande partie de sa prospérité. Il ajouta que son nom, devenu



de l'ouvroir, y serait toujours bénii et que le saint Patron duquel il le tient, devait du haut des cieux applaudir à cette fête de famille.

Le Commandant, dans quelques paroles émues, répondit qu'il était heureux d'avoir pu contribuer à augmenter le bien-être physique et moral des classes travailleuses de la colonie, en fondant cet ouvroir qui serait toujours l'objet de sa sollicitude et pour lequel un avenir prospère semblait désormais assuré.

Après la cérémonie de la bénédiction, les jeunes filles de l'ouvroir ont chanté avec beaucoup de goûts une petite cantate de circonstance où l'auteur avait su leur faire exprimer heureusement, les sentiments d'amour et de reconnaissance dont leur cœur est plein pour celui à qui elles doivent tout leur bien-être.

Le Commandant et ceux qui l'accompagnaient sont ensuite allés prendre place sous la tente où devait être tiré la loterie ; mais avant de procéder au tirage, M. l'Ordonnateur a pris place sur l'estrade et, dans un discours qui n'a surpris personne, puisque chacun désormais est habitué à entendre cette parole correcte, élégante et nourrie des sentiments les plus élevés, il a fait l'historique de ces admirables institutions qu'on appelle des ouvroirs et.... mais n'entreprenons pas une analyse impossible. Voici ce discours au sujet duquel nous ne dirons pas un mot de plus, puisque chacun va pouvoir l'apprécier :

« Parmi les formes sous lesquelles la bienfaisance s'exerce dans notre société, l'ouvroir est certainement l'une des plus heureuses qu'ait inspirée l'esprit de charité chrétienne.

C'est au 17<sup>e</sup> siècle qu'il faut rechercher l'origine de cette institution, alors que Saint-Vincent de Paul, que son temps surnomma l'Intendant de la providence, ce sublime forçat volontaire, dont le cœur, par un divin privilége, semble avoir été pétri de courage et d'amour, répandait sur la France étonnée les trésors de sa charité, et y jetait les fondements de la plupart des institutions charitables qui font, de notre époque, la gloire du monde chrétien.

Ce sont les sœurs de charité dont il fonda l'admirable institution en 1634, qui annexèrent pour la première fois un atelier de travail à leur établissement. Ces ateliers où les jeunes filles s'exerçaient aux ouvrages manuels de leur sexe, dans l'intervalle des leçons de l'école, reçurent le nom d'*Ouvroirs*.

La plupart des congrégations religieuses qui s'établirent depuis suivirent cet exemple, et les municipalités, qui trouvèrent dans ces ateliers de précieuses ressources morales pour la jeunesse, en favorisèrent le développement. — Aussi n'est-il guère en France aujourd'hui, de ville et même de village un peu considérable, qui n'ait son ouvroir.

On peut affirmer qu'il n'est pas de pays auquel l'établissement d'un ouvroir soit mieux approprié qu'à cette colonie dont la population s'accroît chaque jour davantage, dont le rigoureux climat ne fournit qu'avec avarice les choses nécessaires à la vie, où l'aisance est peu répandue, où le périlleux métier de la mer lègue si souvent à la protection de la société, la veuve et l'orphelin.

Il appartenait au chef actuel de cette colonie, dont le cœur paternel est si tendrement ouvert à tous les sentiments de la famille, de comprendre le premier les devoirs qu'une telle situation imposait à l'administration du pays.

C'est à lui que revient le précieux honneur d'avoir, par un acte du 15 février 1865, institué un ouvroir aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Cet établissement a été fondé dans les mêmes conditions que ceux de la métropole, — si ce n'est que les ressources ordinairement

appliquées aux bonnes œuvres étant insuffisantes, le Gouvernement contribue ici dans une plus large mesure aux dépenses de l'institution.

L'ouvroir a pour objet d'offrir un asile sûr aux orphelines d'abord, — ensuite aux jeunes filles dont les familles sont dans le besoin. Les unes et les autres y sont admises vers l'âge de 13 ans, après que les familles, lorsqu'elles en ont, se sont engagées à les y laisser jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis. Elles sont placées sous la direction éclairée et la surveillance active de nos bonnes sœurs, qui leur prodiguent les soins maternels avec leur dévouement ordinaire.

On leur apprend à devenir habiles aux travaux de leur sexe. Elles travaillent d'abord pour elles-mêmes, elles travaillent aussi pour les autres, et le produit de leur travail atténue les charges du Trésor. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le plus grand nombre des enfants de l'ouvroir est entretenu dans l'établissement par les ressources de l'établissement lui-même.

Est-il nécessaire d'ajouter que tout en les accoutumant au travail, à l'ordre, à l'économie, on forme leur cœur à toutes les vertus qui doivent diriger la vie de la femme chrétienne et en font le charme et la dignité.

Il semble que les bienfaits qu'un établissement créé dans de pareilles vues devait répandre dans le pays, auraient dû être tout d'abord aperçus.

Il n'en fut point ainsi.

Par un préjugé malheureusement trop commun chez les populations peu éclairées, et que le malheur a longtemps éprouvées, les familles semblaient vouloir écarter leurs enfants d'un établissement où le travail leur paraissait avoir quelque chose de servile, — comme si le travail, quel qu'il soit, n'honore pas toujours la main honnête qui s'y livre.

Cette hésitation ne fut pas de longue durée. Comme il arrive toujours des idées justes et généreuses, celle qui avait présidé à la fondation de l'ouvroir, grâce à l'incessante sollicitude du fondateur, admirablement secondé par la direction vigilante et dévouée de notre respectable Supérieure principale, ne tarda pas à vaincre cette fâcheuse prévention et à attirer sur l'établissement une popularité qui, en comblant de joie le fondateur de l'œuvre, lui fit concevoir la nécessité d'y affecter un local assez vaste pour qu'elle pût atteindre tout le développement que lui assigne son inappréciable utilité.

C'est ainsi que le chef de la colonie fut conduit à faire construire le bel édifice dont nous célébrons aujourd'hui l'inauguration.

Une année à peine nous sépare du moment où il a été entrepris, et ce remarquable résultat est dû, il ne faut pas négliger de le dire ici, à l'activité, à l'intelligence et au bon goût de l'architecte à qui l'exécution en avait été confiée.

Vingt jeunes filles à peine avaient pu trouver asile dans la maison où l'ouvroir avait dû être d'abord établi : cinquante seront à l'aise dans celle-ci.

Elles y jouiront de locaux spacieux, où seront réunies, sans luxe ni superflu, toutes les conditions que réclame l'hygiène.

Les travaux pouvant être développés, seront plus variés. La surveillance pourra être plus facilement exercée, la règle, maintenue.

Tels sont, très-imparfairement exposés, les avantages que l'œuvre devra retirer de ce nouvel édifice.

Mais à un autre point de vue, il est encore pour la colonie un avantage que je demande la permission de ne pas passer sous silence : — Cet édifice, si parfaitement réussi, répond victorieusement aux objections qu'on avait prétendu tirer de la rigueur du climat contre l'emploi de la pierre dans les constructions du pays, et ce n'est pas sans plaisir que l'esprit rattache cette conquête du progrès sur l'inexpérience et la routine, à l'accomplis-

sement d'une œuvre de générosité et de bienfaisance.

Tel est l'édifice sur lequel notre vénéré pasteur vient d'appeler la bénédiction de Dieu.

Sous l'influence de cet acte mystérieux et sacré, l'œuvre qui va s'y abriter prospérera dans son avenir, comme Dieu a permis qu'elle prospérât dans ses commencements.

Elle pénétrera dans les mœurs du pays et y subsistera avec son organisation complète et parfaite, telle qu'elle est aujourd'hui, s'agrandissant pour répandre avec plus de profusion ses bienfaits ici, comme elle les répand ailleurs depuis plus de deux siècles, victorieuse des vicissitudes sociales.

Car, s'il est vrai que ce que l'homme fonde sur le principe de son individualité ou pour la satisfaction de son orgueil ne dure guère plus que lui, il faut dire, à son honneur, que tout ce qu'il a le bonheur de fonder sous l'inspiration d'une pensée prise en dehors de lui, au-dessus de la terre, dans cette source pure de la charité que le christianisme a fait jaillir sur l'humanité, traverse les sociétés et les temps sans s'affaiblir et, empruntant sa force à la force surhumaine dont il procède, reste impérissable comme elle.

Et maintenant, simples filles de l'ouvroir, il semble que je lise dans vos cœurs : l'attendrissement et la surprise doivent s'y disputer l'empire.

Quoi ! c'est pour vous qui naguère encore aviez, sans doute, à souffrir des misères dont vous étouffiez la plainte dans votre obscurité, c'est pour vous que ce charmant édifice a été érigé ; c'est pour vous que cette fête se célèbre ; c'est vous qui en êtes les héroïnes ; c'est à vous que s'adressent tant de soins ; c'est sur vous que se porte tant d'intérêt !

Et pourquoi pas ! n'avez-vous pas été malheureuses et ne s'agit-il pas de vous arracher à toutes ces séductions dont l'indigence double le danger ?

En considérant l'habit que vous portez ; simple, élégant, mais uniforme, vous devez être fières de cet intérêt, — mais vous n'en pouvez être orgueilleuses.

Cet habit qui fait votre dignité, vous dit que la sollicitude dont vous êtes l'objet ne s'attache point seulement à vos personnes : elle tient à quelque chose de plus élevé, de plus grand.

De même que Dieu, dans son infinie prévoyance, a déposé dans le cœur de la femme le germe merveilleux de l'amour maternel ; de même, il y a dix-huit siècles, dans son infinie charité, il a déposé dans les entrailles de l'humanité, ce germe plus merveilleux cent fois de l'amour de l'homme pour son semblable ; — loi d'amour qui fait tendre invinciblement la main du fort vers le faible, du grand vers le petit, et qui ne s'est manifestée dans les institutions sociales d'aucune époque avec autant de puissance et de grandeur que dans les nôtres.

C'est pourquoi, jeunes orphelines, si vous tenez tant de place dans les préoccupations de votre pays, ce n'est pas à vous qu'il faut en attribuer le mérite, c'est à Dieu qu'il en faut renvoyer l'honneur.

C'est à Dieu que vous devez rendre grâce d'avoir donné pour Chef à votre colonie, un autre Vincent, assez bon, assez tendre pour compatir à votre malheur et pour chercher à le rendre moins amer ; — qui fut en même temps un administrateur éclairé, dont l'esprit sut comprendre le premier, quels bienfaits ce pays pouvait retirer d'une institution aussi précieuse.

Grâce à lui, pauvres orphelines, entrées ici à l'âge où nulle séduction de la vie ne vous avait encore effleurées de sa corruptrice influence, vous en sortirez pour remplir honorablement, soutiens de vos familles ou épouses heureuses, votre tâche dans ce monde.

Jeunes filles de l'ouvroir Saint-Vincent, je suis heureux d'être le premier à vous appeler de ce nom que vous porterez désormais. Ce nom que vous prenez du nom de votre bienfaiteur, est aussi celui du saint fondateur de votre institution, dont l'église aujourd'hui célèbre précisément la fête.

Ne faut-il voir dans ces singulières coïncidences que ce que le vulgaire appelle un hasard !

Non, pour moi, jeunes filles, j'y vois un présage heureux de votre avenir.

J'y vois, à l'honneur de celui qui en est l'instrument, la volonté de Dieu, que cette institution prospère pour le bien de votre pays.

Entrez donc, chères enfants, avec confiance et le cœur plein d'amour, dans la sainte maison où nos bonnes sœurs vous prodigueront leur dévouement, leur tendresse et leurs exemples.

Du double patronage que je signalais tout à l'heure vous devez recueillir des fruits inappréciables.

Par le premier, semblables à votre saint patron qui convertissait à la croix les infidèles dont il était devenu l'esclave, vous apporterez dans la société l'exemple édifiant des vertus qu'on vous aura enseignées ici sous son inspiration.

Par l'autre, qui associera toujours aux circonstances heureuses de votre vie le souvenir de votre second berceau, vous aurez acquis ce don précieux, source des plus douces émotions dans une âme élevée, — la reconnaissance pour les bienfaits qu'on vous y aura prodigués. »

Après ce discours religieusement écouté, le tirage de la loterie a commencé et s'est prolongé jusqu'à 6 heures. L'excellente et infatigable musique des frères jouait de temps en temps et contribuait à rompre la monotonie qu'entraîne après lui tout tirage de numéros un peu prolongé.

La fête terminait à l'heure du dîner et chacun, en rentrant chez soi, éprouvait ce sentiment trop rare de contentement sans arrière-pensées qui accompagne toute bonne action et qui devrait nous en faire augmenter le nombre, s'il était dans notre nature d'être conséquents avec nous-mêmes. c. s.

En complément à la souscription ouverte après l'incendie du 16 septembre, M. le contre-amiral baron Méquet, commandant en chef la division navale des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord a remis au Commandant de la colonie la somme de cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-dix centimes, représentant les offrandes des deux avisos :

Le <i>Surcouf</i> , pour . . . . .	127 fr. 90
Le <i>d'Estaing</i> , pour . . . . .	60 00
Total . . . . .	187 90

Cette somme a été aussitôt remise au bureau de bienfaisance, avec celle de 100 francs, récemment envoyée de Saïgon (Cochinchine), par M. Littayé (Edouard), sous-commissaire de la marine.

#### FAITS DIVERS.

— On lit dans le *Moniteur de la Flotte* du 20 juin 1868 :

LA COROGNE. — L'aviso à vapeur l'*Estafette*, commandé par M. Gourdan, lieutenant de vaisseau, parti le 5 juin de Cherbourg pour Terre-Neuve, a relâché le 9 à la Corogne, et a continué sa route le 11.

Le 10, dans la soirée, un incendie ayant éclaté en ville, le commandant de l'*Estafette* s'est empressé d'envoyer à terre la pompe du bord, avec une partie de l'équipage, sous les

ordres de son second, pour aider à l'extinction du feu. Nos marins ont déployé dans cette circonstance autant d'intelligence que d'énergie. Ils ont puissamment contribué à arrêter l'incendie qui, poussé par un vent violent, menaçait d'envahir une des rues les plus riches de la ville. La Corogne n'oubliera pas le service que ces hommes dévoués et courageux lui ont ainsi rendu.

— Des ordres ont été donnés au port de Lorient de préparer le vaisseau le *Donawerth* pour remplacer le *Jean-Bart*, vaisseau-école d'application des aspirants de marine qui termine en ce moment son quatrième voyage d'instruction.

Le *Donawerth* sera commandé, dit-on, par M. le capitaine de vaisseau Mottez.

— La pêche du hareng et de la morue a été cet hiver assez peu productive sur les côtes de Norvège, et cela à cause des fréquentes tempêtes, et non par la rareté des poissons, qui se trouvaient en abondance, bien que plus petits et plus maigres que les années précédentes. En 1867 la pêche au hareng, qui de janvier à mars avait occupé 13,000 barques avec 50,000 pêcheurs, avait fourni pour l'exportation seule 530,000 tonnes, d'une valeur de 7 millions et demi. La pêche à la morue, qui se pratique principalement près des îles Lofoden, avait en 1867 occupé 5,900 barques et 387 bâtiments plus considérables avec un personnel de 28,000 pêcheurs, 18 millions de poissons furent capturés ; on en retira 18,000 tonnes d'huile et 12,000 tonnes d'œufs, le tout d'une valeur de 9 millions de francs. Cette année la pêche bien que moins abondante, paraissait devoir être d'une bonne moyenne, lorsque le 31 mars un terrible ouragan vint détruire 200 barques avec une quantité considérable de matériel de pêche et fit périr 60 hommes. Depuis lors le mauvais temps contrarie presque constamment les pêcheurs ; le produit n'a été que de 15 millions de poissons. Les essais commencés en 1865 avec un nouveau grand filet ont été continués avec succès ; à plusieurs reprises on a capturé 40,000 morues à la fois ; on se propose d'employer l'an prochain la lumière électrique pour attirer le poisson. La pêche s'est ensuite continuée sur les côtes du Finmarken, vers le 71<sup>e</sup> degré de latitude ; elle paraît avoir été très-productive ; l'an dernier on a capturé 14 millions de morues.

(*Handelsblatt* de Brême).

(*Moniteur universel*).

#### ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MANCHE (côtes nord de France).

Changement dans l'éclairage du feu de la pointe de Berek (Pas-de-Calais).

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics prévient les navigateurs que l'appareil d'éclairage à feu fixe blanc, de 10 milles de portée, qui est installé sur la pointe de Berek par 50° 24' N., 0° 46' 38" O., doit être remplacé par un appareil à feu blanc scintillant dont les éclats se succéderont de 6 secondes en 6 secondes, et qui aura une portée de 15 milles.

On présume que cette amélioration pourra être introduite dans le courant du mois de juillet prochain. Un avis ultérieur fera connaître à cour délai la date précise de ce changement.

Voyez la série C, n° 23, et l'instruction n° 203, page 205.

#### MER MÉDITERRANÉE.

Feu fixe au port d'Oran (côtes Nord d'Afrique).

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics porte à la connaissance des navigateurs que le 1<sup>er</sup> mai 1868, un nouveau feu est allumé, pendant toute la durée

des nuits, sur le versant de la montagne qui s'élève à l'Ouest du port d'Oran, (Algérie).

Ce feu est *fixe blanc*, élevé de 33 mètres au-dessus du niveau de la mer, de 3 mètres au-dessus du sol, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 5 milles environ.

L'alignement de ce nouveau feu par le fanal à feu *rouge* du musoir de la jetée du vieux port donne la direction à suivre pour entrer dans ce port, en évitant d'un côté l'extrémité de la jetée en construction, et de l'autre un banc situé au N. E. de la pointe S<sup>te</sup>-Thérèse. Voyez la série D, n° 533a, et les cartes n° 731, 820 et 1142.

#### Océan ATLANTIQUE NORD.

(côte Est d'Amérique).

On a éteint le feu du banc Horse-Shoe, rivière du cap Fear (États-Unis).

Le Gouvernement des États-Unis fait connaître que le feu qui est devant l'extrémité Sud du banc Horse-Shoe, rivière du cap Fear, Caroline du Nord, et qui montre une lumière *fixe blanche*, est éteint jusqu'à nouvel avis.

Feu de l'île Sapelo (Etats-Unis).

Le même Gouvernement fait connaître que, le 15 avril 1868, on a allumé les deux feux qui signalent l'entrée Nord du Sound de Doboy, Géorgie.

Le feu principal est *fixe blanc*, varié par des *éclats blancs* à intervalles de 1 minute 20 secondes (80 secondes), la durée de l'éclat étant de 40 secondes. Le feu est élevé de 24 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 14 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre.

La tour est un tronc de cône, élevée de 21<sup>m</sup> 3 de la base au foyer, peinte avec des bandes verticales rouges et blanches ; elle est construite sur l'extrémité Sud de l'île Sapelo, et sa position est donnée par 31° 23' 28" N., 83° 37' 4" E.

Le feu de la balise de direction est *fixe blanc*, élevé de 15<sup>m</sup> 2 au-dessus du niveau de la mer et visible, avec une atmosphère claire, d'une distance de 10 milles dans un arc de quatre-vingt-dix degrés (90°).

L'appareil d'éclairage est dioptrique où à lentilles, et du quatrième ordre (6°).

Le phare est une charpente à jour en bas, mais pleine au sommet et peinte en brun ; elle est placée à 201 mètres du phare principal, et sa position est donnée par 31° 23' 24" N., 83° 36' 59" O.

INSTRUCTIONS. — L'alignement actuel des deux feux conduit dans le chenal en faisant éviter le Brisant du Nord (Nord Breaker) et Knuckles.

Voyez la série E, n° 435, 467 et 468.

#### POSTE AUX LETTRES.

La frégate la *Sémiramis*, venant d'Halifax, a mouillé sur la rade de Saint-Pierre, le 19 juillet 1868, à 4 heures 1/2 du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe à la date du 4 courant.

L'aviso à vapeur l'*Estafette*, commandé par M. Letourneur, lieutenant de vaisseau, venant de Sydney, a mouillé sur la rade de Saint-Pierre le 20 juillet 1868, à 6 heures du matin.

Il a apporté la correspondance des États-Unis d'Amérique.

L'*Estafette* partira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, dimanche 26 du courant.

On recevra les lettres pour l'affranchissement jusqu'au samedi 25, à 7 heures précises du soir et la boîte sera fermée à 8 heures.



## ÉTAT CIVIL.

### SAINT-PIERRE.

#### NAISSANCE.

16 juillet. — Norgeot, Eugène-Frédéric.

#### MARIAGE.

15 juillet. — M. Augier de Maintenon, Alphonse-François-Marius-Henri, aide-commissaire de la marine, avec Mme Thorn, Ernestine-Aimée, sans profession.

#### DÉCÈS.

19 juillet. — Borotra, Alexandre, ferblantier, âgé de 35 ans né à Saint-Pierre, (îles Saint-Pierre et Miquelon).

## NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

### PORTE DE SAINT-PIERRE

#### BATIMENTS DE L'ÉTAT.

##### ENTRÉE.

La frégate la Séminamis, portant le pavillon de M. le contre-amiral baron Méquet, commandant en chef de la division des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord, a mouillé sur rade de St-Pierre, le 19 juillet 1868, venant d'Halifax.

##### SORTIE.

Le vaisseau-école d'application le Jean-Bart, commandé par M. le contre-amiral Devoult et le brick l'Obligado, commandé par M. Landolfe, capitaine de frégate, sont partis le 18 juillet, à 10 heures du matin, pour Lisbonne et Quiberon.

Pendant le séjour de ces bâtiments à St-Pierre, l'école a fait chaque jour des exercices de manœuvre à bord de l'Obligado, qui appareillait le matin et reprenait son mouillage le soir.

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

##### ENTRÉES

14.	Marie-Gabrielle, c. Guenon, morues. Lieux de pêche.	VENANT DE	
		Marie-Caroline, p. Renoux, ditto.	
15.	Louise, p. Pasquier, ditto.	Marie-Joseph n° 2, p. Brouard, ditto.	
16.	Volant, p. Baslet, ditto.	Vaiqueur-des-Jaloux, p. Lechevallier.	
17.	Vaiqueur-des-Jaloux, p. Lechevallier.	Catalina, p. Thébault.	
18.	Catalina, p. Thébault, ditto.	Etoile-Polaire, p. Ruel.	
19.	Etoile-Polaire, p. Ruel, ditto.	Active, p. Cormier, ditto.	
20.	Active, p. Cormier, ditto.	Sirène, p. Cormier, ditto.	
21.	Sirène, p. Cormier, ditto.	Miquelon.	
22.	Actif, p. Denis, ditto.	Ile-Rouge.	
23.	Eugénie-Marie, p. Jean, morues. Lieux de pêche.	Eugénie-Marie, p. Jean, morues. Lieux de pêche.	
24.	Augustine, p. Lessard, ditto.	Augustine, p. Lessard, ditto.	
25.	Indécis, c. Girault, ditto.	Léocadie, p. Richard, ditto.	
26.	Léocadie, p. Richard, ditto.	Hirondelle, p. Richard, ditto.	
27.	Hirondelle, p. Richard, ditto.	Mouette, p. Lessard, ditto.	
28.	Mouette, p. Lessard, ditto.	Charles-Henri, p. Lechaudelair, ditto.	
29.	Charles-Henri, p. Lechaudelair, ditto.	Martin-Pêcheur, c. Vauluisant, ditto.	
30.	Martin-Pêcheur, c. Vauluisant, ditto.	Quatre-Frères, p. Letellier, ditto.	
31.	Quatre-Frères, p. Letellier, ditto.	Marie-Françoise, p. Joubé, ditto.	
32.	Marie-Françoise, p. Joubé, ditto.	Constance, p. Lemée, ditto.	
33.	Constance, p. Lemée, ditto.	Sealark, p. Lechevallier, ditto.	
34.	Sealark, p. Lechevallier, ditto.	Adrien, p. Guerlavas, ditto.	
35.	Adrien, p. Guerlavas, ditto.	Deux-Sophie, c. Mathieu, ditto.	
36.	Deux-Sophie, c. Mathieu, ditto.	Gentilla, p. Cherel, ditto.	
37.	Gentilla, p. Cherel, ditto.	Albert, p. Quesnel, ditto.	
38.	Albert, p. Quesnel, ditto.	Union, p. Disnard, ditto.	
39.	Union, p. Disnard, ditto.	Sorties	
40.	Sirène, c. Juhel, avec 52,941 morues vertes, pesant 106,857 kil. ch. par M. Baille et fils de Cette; et 20 barils rouges de morues, ch. par M. Fichet de Saint-Malo.	ALLANT A	
41.	Sirène, c. Juhel, avec 52,941 morues vertes, pesant 106,857 kil. ch. par M. Baille et fils de Cette; et 20 barils rouges de morues, ch. par M. Fichet de Saint-Malo.	Bordeaux.	

#### SORTIES

16. Alma (1), c. Hamon, avec 99,765 kil. morue sèche, ch. par MM. Le Pomellec et fils, Guibert et fils, Ed. Thomazeau et Beust père et fils.  
 17. Képler, c. Lacour, lest.  
 18. Espiègle, c. Gautier, avec 100,020 kil. morue sèche, ch. par veuve F. Le Pomellec et fils, V. Lefrançois, Gie Gie Transatlantique, Beust père et fils, Riottreau et fils et Ed. Thomazeau.  
 — Henri-Marguerite, c. Fils, avec 64,234 morues vertes, pesant 122,853 kil. ch. par MM. Hermenek et Bribes, négociants à Bordeaux, et 14 fûts rouges de morue pesant 2,023 kil., ch. par M. Clément, négociant à Saint-Pierre.

(1) Annoncé à tort parti pour Bordeaux, dans notre dernier numéro.

ALLANT A  
Guadeloupe.

Sydney.  
Boston.

Bordeaux.

#### Navires étrangers.

#### ENTRÉES

16. Spey, c. Eduwar, div. march. Halifax.  
 — Panda, c. O'Neill, bestiaux. Prince-Edouard.  
 17. C.-F.-S., c. John-Bain, div. march. Yarmouth.  
 — Mary-Girvan, c. Georges-Bell, bois de construction. Miramichi.  
 20. Margaret, c. John-Aghord, planches Prince-Edouard.  
 — Charles-Albert, c. MacKenzie, bestiaux. Sainte-Anne.  
 21. Snow-Squall, c. Chiasson, bois et bestiaux. Baie Saint-Georges.

#### SORTIES

20. Panda, c. O'Neill, lest ALLANT A Prince-Edouard.

#### Navires expédiés pour les lieux de pêche :

14. Marie-Clémence, p. Dagorne.  
 — Marie-Louise, p. Richard.  
 15. Fleur-de-Marie, p. Bruère.  
 — Marie-Caroline, p. Renoux.  
 — Marie-Joseph n° 2, p. Brouard.  
 — Louise, p. Pasquier.  
 16. Active, p. Philippe.  
 — Volant, p. Baslet.  
 — Vainqueur-des-Jaloux, p. Lechevallier.  
 — Catalina, p. Thébault.  
 — Etoile-Polaire, p. Ruel.  
 17. Eugénie-Marie, p. Jean.  
 — Augustine, Lessard.  
 19. Indécis, c. Girault.  
 — Charles-Henry, p. Lechaudelair.  
 — Léocadie, p. Richard.  
 — Hirondelle, p. Richard.  
 — Quatre-Frères, p. Letellier.  
 — Constance, p. Lemée.  
 — Martin-Pêcheur, c. Vauluisant.  
 20. Sealark, p. Lechevallier.  
 — Adrien, p. Guerlavas.  
 — Gentilla, p. Cherel.

#### Navires sur rade.

- Adolphe (1), en partance pour Sydney.  
 Lucie, en déchargement.  
 Marius, en charge, morue verte.  
 Emile, ditto.  
 Violette, en charge, morue sèche.  
 Eclair, en charge, morue verte.  
 Clotaire, ditto.  
 Frères-et-Sœurs, ditto.  
 Bonne-Sophie, chargé.  
 Georges-Auguste, en charge.  
 Fauvette, en déchargement.  
 (1) Etais en charge dans le Barachois et non en réparation pour voie d'eau, comme l'annonçait notre dernier numéro.

MORUE. — Pas de nouvelles des bancs, si ce n'est de celui de Saint-Pierre où nous apprenons que la morue donne en ce moment, mordant de préférence à l'en-cornet, appât de la saison.

Les dernières nouvelles des pêcheries du Golfe ne

sont pas aussi satisfaisantes que celles qui nous ont été données précédemment.

Dans notre dernier numéro nous avons parlé de l'abordage de la Marie-Gabrielle, capitaine Guenon. Une lettre de ce capitaine, que nous reproduisons, sous toutes réserves, nous permet de rectifier l'erreur commise, quant au nom du navire abordé. Voici cette lettre :

« J'ai été abordé le 8 juillet dernier, à 4 heures moins un quart, le soir, par le trois-mâts carré Guttenberg, navire en fer; ce navire avait toutes voiles dehors, et les amures à tribord, courant au plus près; il a bien mis sa barre au vent pour laisser arriver; mais c'est là toute la manœuvre qu'il ait faite pour éviter l'abordage. Il n'a rien changé dans son brassage pour faciliter le mouvement d'arrivée, aussi est-il venu m'aborder à environ deux mètres sur l'avant du couronnement, et en même temps il a coupé la liste et le plat-bord, érasé une allonge, enlevé le tableau et l'allonge de cornière, fait casser plusieurs quenouilles de voûte et toute la liste de couronnement. Mon navire a évité et le trois-mâts s'est dégagé et a continué sa route, malgré que j'aie tiré dix coups de pierrier de suite pour le rappeler.

« Mes chaloupes étant parties sur les tentis, je craignais de voir le navire couler, ce qui fut arrivé, si la mer n'eut été aussi calme. »

Nous avons aussi donné les noms des trois navires pêchant dans les mêmes eaux que la Gabrielle. En réalité, il y avait en tout six bâtiments: Espérance n° 2, Nive, Puget, Duguay-Trouin, Marie-Gabrielle et un brick-goëlette, que le capitaine Guenon croit être Victorine, capitaine Rachinel.

## ANNONCES & AVIS

### VENTE PUBLIQUE

#### AUX ENCHÈRES

#### D'un terrain propre à bâti

Sis à l'angle des rues Granchain et du Barachois.

Samedi, 1<sup>er</sup> août prochain, à un heure après-midi, en l'étude et par le ministère du Notaire de la colonie, à la requête de dame Françoise Ozon, veuve du sieur Nicolas Duquesnel, il sera procédé, à la vente publique et aux enchères de l'immeuble ci-après désigné :

Un terrain propre à bâti sis rues Granchain et du Barachois, tenant du nord à la rue Granchain, du sud à Folquet, d'est à la rue du Barachois et d'ouest aux héritiers Olliet.

Mise à prix. . . . . 4,500 fr.

Le prix d'adjudication sera payable par tiers, savoir: le premier tiers six mois après le décès de la requérante, le deuxième tiers un an plus tard et le troisième et dernier tiers un an après. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 23 juillet 1868.

Le Notaire,

C. SALOMON.

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 1<sup>er</sup> au 14 juillet 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
1	768	768	11 8	12 0	12 5	10 0	S.O.	Petite brise.	Très-Nuageux.
2	767	766	12 5	14 0	14 0	11 0	S.O.	Jolie brise.	Idem.
3	765	764	12 5	13 0	13 0	11 0	S.O.	Petite brise.	Entièrement couvert.
4	761	761	12 5	12 3	13 5	11 0	S.O.	Idem.	Idem.
5	758	755	13 0	13 5	14 0	12 0	O.	Jolie brise.	Idem.
6	758	755	13 0	13 5	14 0	12 0	N.-O.	Petite brise.	Nuageux.
7	764	763	12 0	12 0	17 5	12 0	S.-O.-S.	Fraîcheur.	Idem.
8	76								